



**CAI** Centre d'Action  
Interculturelle  
de la province de Namur ASBL

# MIGRANTS EN TRANSIT

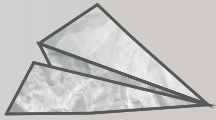
## Qui sont-ils ?

# CITOYENS SOLIDAIRES

## Que pouvons-nous faire ?



## Pourquoi les migrations ?



Qu'est-ce qu'un « migrant en transit » ?

En Belgique, ils ne font que passer...

Un eldorado, vraiment ?

Citoyens solidaires... Que pouvons-nous faire ?

Plateformes et collectifs

Services socio-juridiques

Interpellation politique

Bibliographie et liens utiles

# POURQUOI LES MIGRATIONS ?

Les raisons pour lesquelles les migrants se déplacent sont multiples et s'entrecroisent souvent. De nos jours, outre les conflits et les persécutions, les motifs qui poussent à la migration sont notamment l'extrême pauvreté, la discrimination, l'impossibilité d'exercer ses droits - en particulier à l'éducation et à la santé -, l'absence d'accès à un travail décent, l'inégalité entre les sexes et les conséquences très diverses des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Le nombre de déplacés dans le monde s'élève à 68,5 millions. Les Etats en voie de développement, donc les plus démunis, accueillent 80 % des exilés. L'Europe n'accueille que 0,94 % des migrants du monde. Les flux migratoires les plus importants ne sont pas en Europe. Il n'y a d'ailleurs jamais eu aussi peu de migrants en Europe qu'aujourd'hui. C'est au sein des pays en développement eux-mêmes que les flux migratoires sont les plus importants.

La population originaire de la région de la Corne de l'Afrique - Erythrée, et Ethiopie - et du Soudan est la troisième population, après les réfugiés syriens et afghans, à tenter de gagner l'Europe.

# QU'EST-CE QU'UN « MIGRANT EN TRANSIT » ?

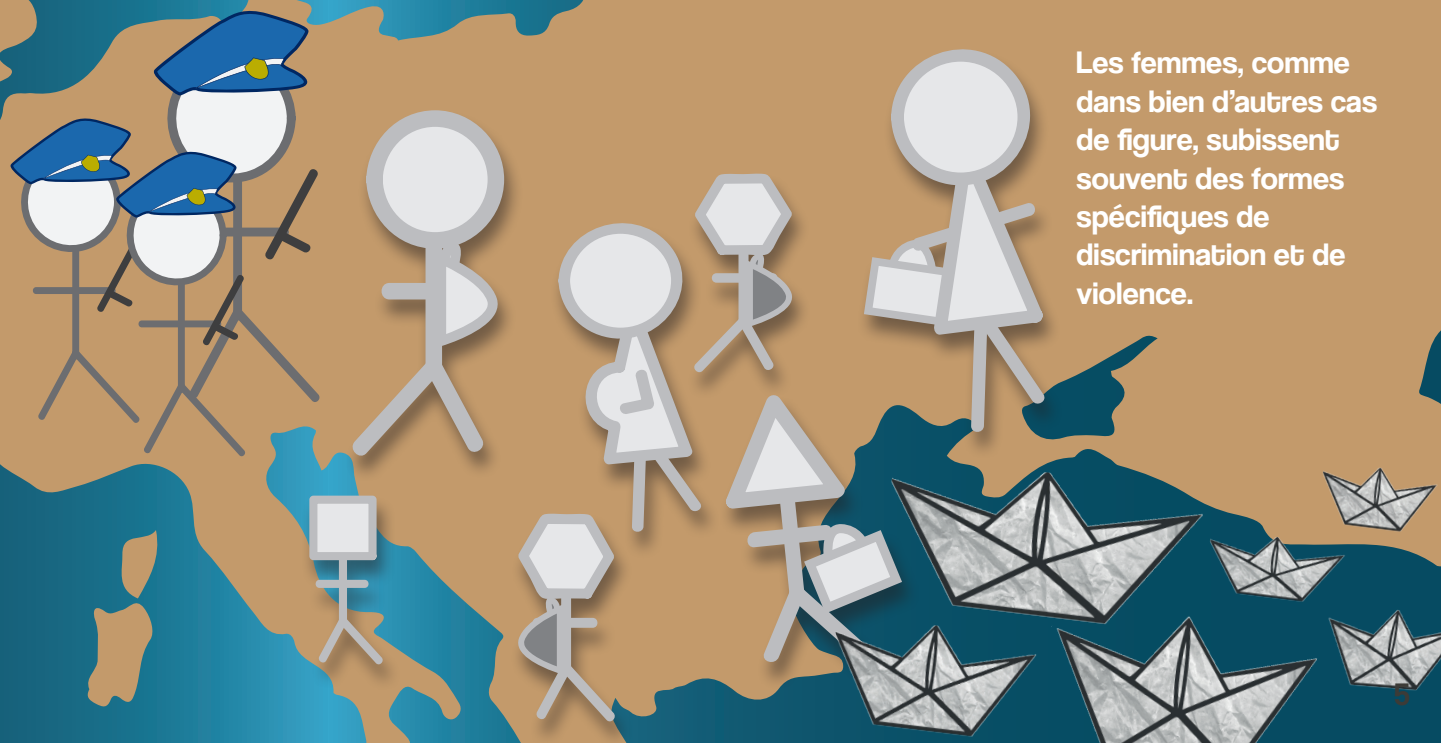
Selon Amnesty International, le « migrant en transit » - ou « transmigrant » - n'est pas un demandeur d'asile\*. En effet, un demandeur d'asile est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié.

Il n'y a pas de définition universellement acceptée des « migrants en transit » ; cette expression est généralement utilisée pour désigner le séjour temporaire, dans un ou plusieurs pays, de migrants dont le but est d'atteindre une autre destination qui sera leur destination finale. D'emblée, ce caractère « temporaire » inhérent au concept de transit suscite des questionnements pour lesquels il n'existe pas de réponses claires : quelle est la durée de la période de transit ? Après quelle durée de séjour le pays de transit devient-il la destination finale ?

\* Le Gouvernement fédéral a fait entrer en vigueur le terme officiel « demandeur de protection internationale » le 22 mars 2019.

En l'absence d'un statut administratif clair, ils sont dépourvus de protection juridique. Souvent, cet état de fait confronte les migrants en transit à toute une série de violations des droits humains et d'actes de violence. Ne disposant que de très peu de ressources, ils se retrouvent parfois bloqués dans le pays de transit. Faute de réponse fondée et donnée sur les droits pour une telle migration à tous les niveaux de pouvoir, la réaction à la migration de transit est de plus en plus sécuritaire et militaire.

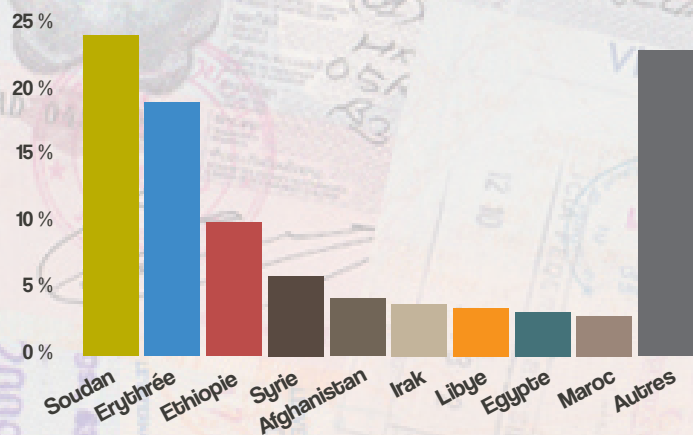
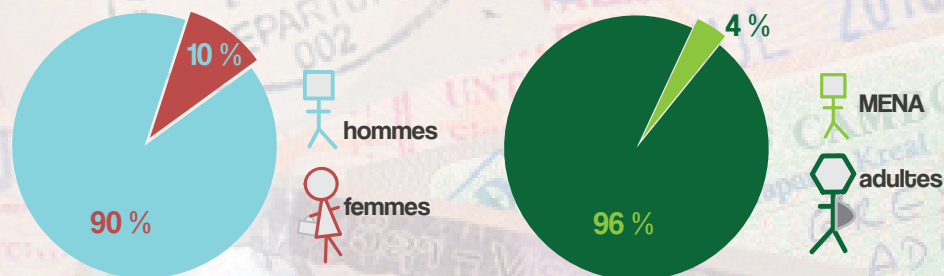
Les femmes, comme dans bien d'autres cas de figure, subissent souvent des formes spécifiques de discrimination et de violence.



# DES PROFILS VARIÉS

En Wallonie, les profils des personnes en transit sont variés. Parmi eux, des hommes, des femmes et des enfants. Il semble cependant y avoir un pourcentage significatif d'adolescents et de jeunes adultes entre 15 et 25 ans. Transitent aussi des publics dont les vulnérabilités sont spécifiques comme des MENA (mineurs étrangers non accompagnés) et des femmes enceintes. Des profils peuvent également être identifiés par pays d'origine comme le Soudan, l'Éthiopie ou l'Érythrée, qui se démarquent davantage. En effet, ces pays vivent pour l'instant des réalités sociales, économiques et politiques plus que préoccupantes.

POUR ILLUSTRER... ces quelques chiffres sur le genre, l'âge et la nationalité des 1718 bénéficiaires reçus en 2018 au service sociojuridique du Hub humanitaire de Bruxelles :



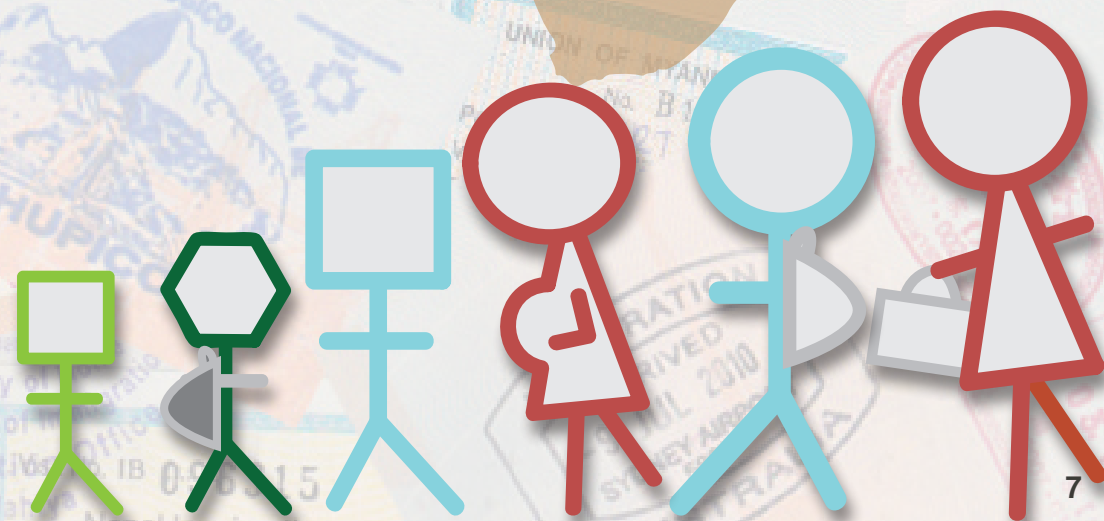
Source : Ciré



En **ÉTHIOPIE** règne un caractère imprévisible des conditions de sécurité dû à des conflits intertribaux dans les zones frontalières avec le Soudan et à des opérations militaires, des rébellions armées et des actes de banditisme dans les zones frontalières avec l'Érythrée.

En **ÉRYTHRÉE**, le service national est obligatoire, et ce pour une durée indéterminée. De nombreux jeunes tentent d'y échapper, ce service national ressemblant davantage à une forme d'esclavage qu'à un service militaire.

Le **SOUDAN** est un pays de transit pour les réfugiés érythréens qui y subissent de graves atteintes aux droits humains. On y retrouve aussi de fortes restrictions de liberté d'expression, de religion,...



# EN BELGIQUE,

## ILS NE FONT QUE PASSER....

Deux itinéraires principaux vers l'Europe continentale émergent des entretiens avec les migrants. Le plus courant est celui traversant le Sahara, la Libye, la mer Méditerranée et l'Italie, et le second, celui traversant la Turquie, la Grèce, les Balkans, la Hongrie et l'Allemagne. Ces résultats sont cohérents avec les tendances migratoires observées en Méditerranée centrale et orientale.

Source : Médecins sans frontières

La Belgique est un pays de passage pour les migrants qui souhaitent rejoindre l'Angleterre, et cela s'est renforcé après le démantèlement du camp de Calais en 2016.



Les migrants se sont alors déplacés vers d'autres lieux stratégiques, comme le parc Maximilien ainsi que le long de grands axes routiers afin de pouvoir rapidement se mettre en contact avec des passeurs et embarquer dans des camions, voitures, camionnettes lorsque l'occasion se présente. C'est pourquoi quelques aires d'autoroute en Wallonie servent de lieux pour les faire monter dans les véhicules des passeurs.

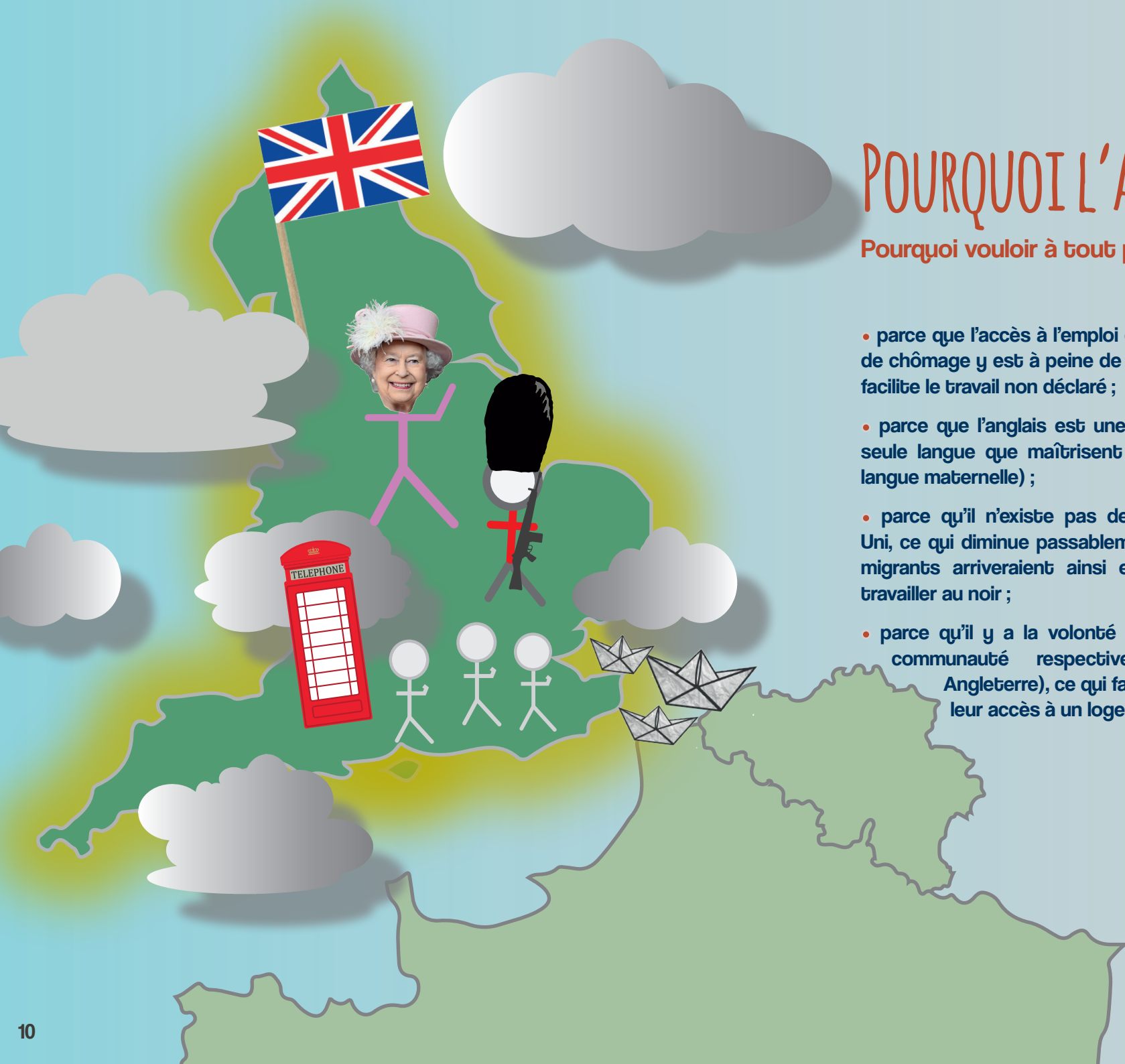
Sur le terrain et en l'absence de réponse de l'Etat, c'est donc la société civile qui a pris le relais pour notamment offrir le gîte et le couvert à ces personnes pour qui l'Angleterre est une destination finale. On peut citer, parmi les initiatives existantes, la « plateforme citoyenne bruxelloise de soutien aux réfugiés », différentes associations et collectifs citoyens, composés de nombreux bénévoles. Sept associations ont créé un HUB\* humanitaire à Bruxelles. Dans certaines régions, les pouvoirs locaux participent également à cet élan de solidarité en mettant à disposition des locaux ou en fournissant un accès à des sanitaires par exemple.

HUB = plateforme, interface 9

# POURQUOI L'ANGLETERRE ?

Pourquoi vouloir à tout prix traverser la Manche ?

- parce que l'accès à l'emploi est plus facile qu'ailleurs (le taux de chômage y est à peine de 4,1 %) et est dérégularisé, ce qui facilite le travail non déclaré ;
- parce que l'anglais est une langue mondialisée (souvent la seule langue que maîtrisent parfois les migrants après leur langue maternelle) ;
- parce qu'il n'existe pas de carte d'identité au Royaume-Uni, ce qui diminue passablement les contrôles. De nombreux migrants arriveraient ainsi en Angleterre dans l'espoir d'y travailler au noir ;
- parce qu'il y a la volonté de rejoindre la diaspora de leur communauté respective (fortement répandue en Angleterre), ce qui facilite également leur installation, leur accès à un logement et à un travail.



# UN ELDORADO, VRAIMENT ?

Pour séjourner légalement dans un pays, une des possibilités est d'introduire une demande d'asile en regard de la Convention de Genève pour bénéficier d'une protection internationale.

Cependant, selon le règlement Dublin, tout migrant doit demander l'asile dans le premier pays de l'Union Européenne dans lequel il est arrivé. Il y a donc de fortes chances que ce soit en Italie ou en Grèce, où les situations d'accueil sont très compliquées. La Belgique n'est la plupart du temps qu'une étape dans le périple de ces migrants dont le rêve est pour l'immense majorité d'arriver en Angleterre. Pourtant, tant que les négociations sur les modalités de sortie de l'Union Européenne ne sont pas terminées, Londres n'échappe pas au règlement de Dublin. En outre, rien ne dit que l'accord de sortie ne prévoira pas qu'il continue à s'appliquer malgré le Brexit. C'est malgré tout là que de nombreux migrants veulent mettre fin à leur long périple et pas ailleurs. On pourrait penser intuitivement que l'on y obtient l'asile plus facilement, mais un examen rapide des statistiques montre que le nombre de demandes n'y est pas plus élevé que dans les autres pays.

Par conséquent, il est important de transmettre des informations correctes vers les migrants sur, par exemple, le contexte de lutte contre l'immigration illégale, la possibilité d'introduire une demande d'asile en Belgique ou une procédure spécifique selon le profil (MENA, raisons humanitaires,...)

# CITOYENS SOLIDAIRES...

## QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ  
N'EXISTE PAS EN BELGIQUE.

Venir en aide à une personne en situation irrégulière n'est pas punissable par la loi tant que cette aide reste dans le cadre de l'aide humanitaire.

La brochure du Ciré, *Quels droits pour les personnes solidaires avec les migrants*, et celle de la Ligue des Droits Humains, *Royaume de Belgique, destination solidarité*, présentent de façon synthétique le cadre de cette aide humanitaire tolérée.

Le citoyen en contact avec les migrants peut devenir rapidement une figure de référence pour celui-ci lorsque la confiance a été établie.

Dans la relation qui se crée, la question de la limite de son implication doit rapidement se poser :

Quel temps consacrer ?

Quelles informations transmettre ?

Jusqu'où accompagner dans les démarches ?

Des plateformes, des collectifs et des associations peuvent accompagner les citoyens.





# PLATEFORMES ET COLLECTIFS

Si l'existence des plateformes et des collectifs citoyens est connue et largement médiatisée à Bruxelles autour du Parc Maximilien, aujourd'hui, certaines aires d'autoroute de Wallonie deviennent à leur tour des lieux de transit. En province de Namur, à Spy, Wanlin, Gembloux ou encore à Hulplanche, des camps de fortune naissent, des collectifs citoyens se sont constitués et apportent de nombreuses formes de solidarité : soutien moral, distribution alimentaire, hébergement, information ou soutien vers une procédure d'asile, etc.

Il est possible de les rejoindre ou les contacter en passant par [www.cainamur.be](http://www.cainamur.be).



# SERVICES SOCIO-JURIDIQUES

Les services d'accompagnement sociaux et juridiques spécialisés en droit des étrangers sont une ressource de proximité et de référence pour répondre aux questions des migrants et des citoyens solidaires. La présence du migrant est toutefois indispensable dans le cadre de questions relevant de son propre dossier, il en va du code de déontologie de ces associations.

## Quelles sont les missions d'un service d'accompagnement social et juridique ?

En province de Namur, il existe plusieurs services spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères :

- ils apportent une aide sociale globale, une information et un accompagnement à travers différentes démarches administratives en lien à la vie quotidienne ;
- ils sont accessibles gratuitement lors de permanences hebdomadaires ou sur rendez-vous ;
- ils peuvent éventuellement se déplacer pour assurer un rendez-vous dans un bureau mis à disposition par une association ;
- ils travaillent avec des interprètes professionnels si nécessaire.

Certains de ces services se sont spécialisés pour accompagner les migrants à réaliser une procédure de demande de protection internationale ou une procédure de régularisation.

Dans ce cadre, ils analysent la situation de séjour de la personne, l'informent sur ses droits, l'aident à préparer la procédure et l'orientent vers une aide juridique (accompagnement d'un avocat).

## Comment trouver le service juridique dont j'ai besoin ?

Retrouvez le répertoire complet sur [www.cainamur.be](http://www.cainamur.be)



# INTERPELLATION POLITIQUE

Aujourd'hui, le souhait le plus cher des collectifs citoyens est de pouvoir ne plus exister, de ne plus avoir à assumer les responsabilités qui sont celles de l'Etat et des différents pouvoirs publics. Ils attendent une réponse structurelle qui puisse apporter une reconnaissance à ces invisibles.

C'est pourquoi, avec plusieurs associations, ils ont rédigé une lettre ouverte, publiée en mai 2019, avec les recommandations suivantes :

## POUR LE NIVEAU FÉDÉRAL :

- permettre un réel accès à la protection et créer des Centres d'Accueil et d'Orientation (C.A.O.) pour les migrants en transit.  
En Wallonie, ces C.A.O. seraient décentralisés pour tenir compte de son caractère rural et de la dispersion géographique des populations concernées ; ces dispositifs s'appuieraient sur les organismes existants en les renforçant ;
- permettre l'aide matérielle et l'intervention de la Protection civile et de la Défense.

## POUR LE NIVEAU RÉGIONAL :

- s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations formulées à l'égard des autorités locales au départ de la tutelle des Pouvoirs Locaux ;
- soutenir financièrement les initiatives de terrain déjà existantes ;
- assurer la bonne information des autorités locales (Bourgmestres, Président.e.s de CPAS, ..) au départ de la tutelle des Pouvoirs Locaux, notamment par rapport à l'Aide Médicale Urgente (AMU) ;
- assurer la bonne information des services de secours et des services d'urgence, notamment relativement à l'Aide Médicale Urgente (AMU) ;
- soutenir les actions d'information et de sensibilisation à destination des citoyens et citoyennes.

## POUR LE NIVEAU LOCAL (COMMUNES ET PROVINCES) :

- assurer la protection de ces personnes en transit sur leur territoire ;
- assurer une aide matérielle et humanitaire suffisante et en organisant des lieux d'hébergement ;
- garantir l'accès à l'Aide Médicale Urgente (AMU) ;
- traduire les termes de la motion « Commune ou Province Hospitalière » en actions concrètes ;
- soutenir et/ou développer des actions d'information et de sensibilisation à destination des citoyens et citoyennes, notamment au départ des Plans de Cohésion Sociale (PCS).



# RESSOURCES UTILES



## DROITS DES AIDANTS ET DROITS DES MIGRANTS

- Coordonnées des associations qui offrent un accompagnement social et juridique : [www.cainamur.be](http://www.cainamur.be)
- « *Quels droits pour les personnes solidaires avec les migrants ?* », Ciré : <https://www.cire.be/quels-droits-pour-les-personnes-solidaires-avec-les-migrants/>
- « *Informations sur la procédure d'asile et la régularisation en Belgique, disponible en plusieurs langues* », Ciré : <https://www.cire.be/informations-sur-la-procedure-d-asile-et-la-regularisation-en-belgique-french-bruxelles-gare-du-nord-hub-humanitaire/>
- « *Quels droits face à la police ?* », Manuel juridique et pratique : <http://www.quelsdroitsfacealapolice.be/>
- « *Royaume de Belgique, destination solidarité* » - Ligue des Droits Humains : [http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2018/11/LDH\\_Passeport\\_solidarite\\_V3.pdf](http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2018/11/LDH_Passeport_solidarite_V3.pdf)

## SANTÉ

- Medimmigrant : [www.medimmigrant.be](http://www.medimmigrant.be)
- Fares asbl, Fonds des affections respiratoires : [www.fares.be](http://www.fares.be)
- Rapport MSF sur les migrants au hub humanitaire à Bruxelles : «Une fuite sans fin» - Médecins sans frontières : <https://press.msf-azg.be/rapport-msf-sur-les-migrants-au-hub-humanitaire-a-bruxelles-une-fuite-sans-fin>



## LIENS UTILES

- *Migrants en transit en Belgique : recommandations pour une approche plus humaine* - Ciré : <https://www.cire.be/migrants-en-transit-en-belgique/>
- Hébergeuses, chauffeurs, bénévoles, mode d'emploi : [www.refugees.be](http://www.refugees.be)
- La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés à Bruxelles : <http://www.bxlrefugees.be/>
- *Situation des migrants en transit*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés: [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR\\_2016\\_Report-migrants-transit\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR_2016_Report-migrants-transit_FR.pdf)
- Le Royaume-Uni, un Eldorado pour les migrants ? Autopsie du « British Dream » - SIREAS : <http://www.sireas.be/publications/analyse2018/2018-07intComp.pdf>
- Ciré asbl, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers : [www.cire.be](http://www.cire.be)
- MYRIA, centre fédéral pour la migration et référence pour la lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains : [www.myria.be](http://www.myria.be)

• • • • •  
Pour toute question, contact avec les collectifs, associations, plateformes, ou toute recherche de document mis à jour, rendez-vous sur [www.cainamur.be](http://www.cainamur.be) (rubrique « citoyens solidaires »)



Depuis le courant de l'année 2018, des migrants sont de passage sur le territoire des communes de Wallonie et en province de Namur notamment. Regroupées sous le terme « migrants en transit » (ou « transmigrants »), ces personnes souhaitent se rendre dans un autre pays européen (généralement le Royaume-Uni) pour y demander l'asile ou pour y séjourner. La plupart d'entre eux ne savent pas quels sont leurs droits et séjournent temporairement chez nous dans des camps de fortune aux abords des grands axes routiers.

Face à cette situation désastreuse et inhumaine, des collectifs citoyens se sont constitués et de nombreuses formes de solidarité sont apparues (soutien moral, distribution alimentaire, hébergement, information sur la procédure d'asile ou soutien vers une procédure d'asile, etc.).

Réalisée par le Centre d'action interculturelle, cette brochure souhaite apporter des éclaircissements sur cette réalité afin d'informer, sensibiliser et outiller les personnes impliquées de près ou de loin.

## Centre d'Action Interculturelle de la province de Namur asbl Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères

rue Dr Haibe 2 - 5002 Saint-Servais

081 73 71 76 - [info@cainamur.be](mailto:info@cainamur.be)

[www.cainamur.be](http://www.cainamur.be)



PROVINCE  
de NAMUR



Sambre ville  
le châteauesque

